



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 15 mai 2024 à 13 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Daniel Champagne, messieurs les conseillers, Mario Aubé, président, Marc Bureau et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent formant quorum du comité.

Est absent : monsieur le conseiller Gilles Chagnon.

Monsieur le conseiller Mario Aubé, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, Michel Déziel, directeur de cabinet, Mathee Warnett, attachée politique et M^e Véronique Denis, greffière ainsi que Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

CE-2024-318

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 1^{ER} MAI 2024 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 6 MAI 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 1^{er} mai 2024 ainsi que de la séance spéciale tenue le 6 mai 2024 a été remise au comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal, comme soumis

Adoptée

CE-2024-319

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUMISSION 2019 SP 435 - RÉFECTION DU BOULEVARD LABROSSE, ENTRE LA RUE A.-GIBEAULT ET LE BOULEVARD DES AFFAIRES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - ALICIA LACASSE-BRUNET

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-789 du 8 décembre 2020, adjugeait un contrat à la firme QDI, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le projet de réfection du boulevard Labrosse, entre la rue A.-Gibeault et le boulevard des Affaires pour un montant de 190 712,07 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-213 du 23 mars 2022, autorisait l'ajustement de coûts des honoraires professionnels d'ingénieurs-conseils, au montant de 27 344,64 \$ incluant les taxes, à la firme QDI, pour l'ajout des efforts de surveillance chantier et les crédits applicables pour la modification de la portée du mandat du projet de réfection du boulevard Labrosse, entre la rue A.-Gibeault et le boulevard des Affaires, pour un montant de 218 056,71 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme QDI, a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 57 246,06 \$ incluant les taxes, pour des efforts additionnels de surveillance bureau et surveillance chantier, ainsi que pour des ajustements de la configuration souterraine des feux de circulation afin de les rendre conformes aux normes en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement ou supérieur à 250 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 57 246,06 \$ incluant les taxes, à la firme QDI, et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de réfection du boulevard Labrosse, entre la rue A.-Gibeault et le boulevard des Affaires.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant cumulatif de 275 302,77 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2024.

Adoptée

CE-2024-320

CESSION DE CONTRATS - 2023 SP 088 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE BIOPHYSIQUE - AMÉNAGEMENT FAUNIQUE ET SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET 2023 SP 134 - SERVICES PROFESSIONNELS - PHYTOTECHNOLOGIES CONCEPTION, SUIVIS ET SURVEILLANCE - SERVICE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par ses résolutions numéros CE-2023-543 du 28 juin 2023 et CE-2023-515 du 22 juin 2023 a adjugé à la firme Écogénie inc., des contrats pour les appels d'offres 2023 SP 088 – Services professionnels – Étude biophysique – Aménagement faunique et surveillance environnementale pour un montant approximatif de 856 276,31 \$ incluant les taxes, et 2023 SP 134 – Services professionnels – Phytotechnologies Conception, suivis et surveillance pour un montant approximatif de 553 144,73 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Écogénie inc. a signifié à la Ville qu'elle et ses affiliées (vendeur) ont conclu une transaction aux termes de laquelle le vendeur cède à l'acheteur (CIMA+, s.e.n.c.) la totalité de ses actifs incluant notamment la cession des contrats en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la cession des contrats des appels d'offres 2023 SP 088 pour les services professionnels sur demande d'études à caractère biophysique, d'évaluations, de suivis, de conception d'aménagements fauniques ainsi que de la surveillance environnementale et 2023 SP 134 pour les services professionnels sur demande en phytotechnologies, conception, suivis et surveillance de la firme Écogénie inc. à la firme CIMA+, s.e.n.c.

Adoptée

CE-2024-321

SOUSSION 2024 SP 045 - SERVICE DE RÉPARATION/INSTALLATION DE DIVERS POTEAUX DE RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE ET DE NOUVEAUX LAMPADAIRES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Séguin Morris inc., 620, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour les services sur demande, de travaux de réparation sur le réseau d'éclairage routier et des parcs ainsi que sur les réseaux de feux de circulation et de passages piétonniers, de même que pour l'installation de nouveaux lampadaires, sur la base des prix à taux horaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 2 719 196,62 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 20 mars 2024, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de deux ans prenant effet à l'adjudication. Après la première année du contrat, les prix seront révisés selon l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC).

Les fonds à cette fin seront pris à même différents sous-projets.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget 2025-2026 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2024.

Adoptée

CE-2024-322

SOUSSION 2024 SP 098 - SERVICE DE FOURNITURE, LIVRAISON ET PLANTATION D'ARBRES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Paysages Rossignol inc., 453, Sainte-Julie Est, Saint-André-Avelin, Québec, J0V 1W0, pour le service de fourniture, livraison et plantation d'arbres pour un montant total de 438 227,21 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 mars 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

La section arboriculture et horticulture du Service des travaux publics a évalué qu'un montant de 93 116,00 \$ est nécessaire pour l'entretien des arbres implantés. Cette estimation a un impact budgétaire et nécessite un ajout au budget d'opération au sous-projet 10333.02.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
63210		0551	10287.01	STE PE - Plantation et/ou donation d'arbre	438 227,21 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2024.

Adoptée

CE-2024-323

SOUSSION 2024 SP 099 - SERVICE D'ARROSAGE DES JARDINIÈRES ET DES ARBRES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 8 avril 2024, les firmes ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

- La firme Lafleur de la Capitale inc., 164, rue Adrien-Robert, Gatineau, Québec, J8Y 3S2, pour la section 1 pour le service d'arrosage des jardinières pour une période de deux ans pour un montant approximatif de 192 986,0 \$ incluant les taxes;
- La firme 9219-3879 Québec inc. (Pro4Saisons), 37, chemin Henri-Chartrand, L'Ange-Gardien, J8L 0W9, pour la section 2 pour le service d'arrosage des arbres pour une période d'une saison pour un montant approximatif de 72 434,25 \$ incluant les taxes.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Les contrats pourront être renouvelés pour une période additionnelle d'une année portant ainsi la valeur approximative totale des contrats pour la section 1 à 289 479,00 \$ et à 108 651,38 \$.

Les fonds seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
63210		0551	10333.01	STP PEVA – Horticulture	96 493,00 \$
63210		0551	10287.01	STE PE – Plantation et/ou donation d'arbre	62 434,25 \$
63210		0551	10239.04	Recouvrables de tiers (MTMDET) – Autres travaux – Entretien des infrastructures	10 000,00 \$

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget durant l'année 2025 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2024.

Adoptée

CE-2024-324

DÉMONSTRATIONS ET MANŒUVRES AÉRIENNES - AÉRONEFS MILITAIRES ET CIVILS DANS LE CADRE D'AÉRO GATINEAU-OTTAWA - 6 AU 8 SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE des aéronefs militaires et civils seront à proximité et en survol de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa du 6 au 8 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE leur présence s'inscrit dans le cadre de l'événement Aéro Gatineau-Ottawa du 6 au 8 septembre 2024, sur le site de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE des activités aériennes seront réalisées à l'intérieur des cadres opérationnels et des normes de sécurité habituelles des Forces armées canadiennes, du ministère des Transports du Canada, de l'armée de l'air des États-Unis et de la Grande-Bretagne en pareille circonstance et que tous les arrangements nécessaires ont été faits avec les autorités de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les aéronefs reliés à l'événement Aéro Gatineau-Ottawa à une démonstration et à des manœuvres d'acrobaties aériennes du 6 au 8 septembre 2024 près de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa, en dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003.

De plus, cette autorisation comprend le survol de Gatineau à des altitudes inférieures à 500 pieds ainsi que les décollages, les atterrissages et les vols d'entraînement qui se dérouleront du 6 au 8 septembre 2024.

Adoptée

CE-2024-325

SOUSSION 2023 SP 439 - ACHAT ET LIVRAISON DE PIÈCES D'ÉCLAIRAGE DE RUES ET DE BÂTIMENTS, DE CÂBLES ET DE DIVERS PRODUITS ÉLECTRIQUES - SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour l'achat et la livraison de pièces d'éclairage de rues et de bâtiments, de câbles et de divers produits électriques, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées le 8 février 2024, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

- La firme Guillevin International Cie., 10281, rue Renaude-Lapointe, Montréal, Québec, H1J 2T4, pour l'achat et la livraison de pièces d'éclairage de rues et de bâtiments, de câbles et de divers produits électriques, pour la section A, d'un montant total approximatif de 108 383,22 \$ incluant les taxes;
- La firme Futech Outaouais inc., 5A, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour l'achat et la livraison de pièces d'éclairage de rues et de bâtiments, de câbles et de divers produits électriques, pour les sections B, E et F, d'un montant total approximatif de 78 231,90 \$ incluant les taxes;
- La firme 9411-8296 Québec inc., 1100, montée Ste-Julie, Sainte-Julie, Québec, J3E 1Y2, pour l'achat et la livraison de pièces d'éclairage de rues et de bâtiments, de câbles et de divers produits électriques, pour la section C, d'un montant approximatif de 43 439,85 \$ incluant les taxes;
- La firme Lumen (Sonepar Canada inc.), 4655, autoroute 440 Ouest, Laval, Québec, H7P 5P9, pour l'achat et la livraison de pièces d'éclairage de rues et de bâtiments, de câbles et de divers produits électriques, pour la section D, d'un montant approximatif de 10 847,60 \$ incluant les taxes;
- La firme Wesco Distribution Canada LP., 130, boulevard Brunswick, Pointe-Claire, Québec, H9R 5P9, pour l'achat et la livraison de pièces d'éclairage de rues et de bâtiments, de câbles et de divers produits électriques, pour les sections G, H et I, d'un montant total approximatif de 13 475,79 \$ incluant les taxes;

- La firme Marchand Électrique, 140, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8T 6H5, pour l'achat et la livraison de pièces d'éclairage de rues et de bâtiments, de câbles et de divers produits électriques, pour la section J, d'un montant total approximatif de 17 504,73 \$ incluant les taxes.

Les contrats pourraient être renouvelés pour une période additionnelle d'une année portant le cumulatif à approximativement 543 766,20 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2024 à 2026 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Information budgétaire	Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte		
18101	Poste inventaire – Hull	190 318,17 \$
18102	Poste inventaire – Gatineau	81 564,93 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2024.

Adoptée

CE-2024-326

RETRAIT TEMPORAIRE D'ESPACE DE STATIONNEMENT SUR LA RUE EDDY POUR LE FESTIVAL DE LA RUE EDDY, INSTALLATION D'UN PLACOTTOIR ET AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE PARTAGÉE POUR MODES ACTIFS SUR LE CÔTÉ EST DE LA RUE EDDY - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'espaces éphémères est une des actions découlant du plan de relance du cœur du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE la rue Eddy a été ciblée pour des projets de piétonnisation et d'aménagements temporaires en 2024 en raison de son potentiel de dynamisation et de mobilisation de la communauté, dans la poursuite des interventions faites en 2022 et 2023;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique avec les résidents et commerçants du secteur de la rue Eddy a été réalisée en 2023 et a démontré une grande acceptabilité sociale quant au retrait des espaces de stationnement, tant pour l'aménagement d'une piste de modes actifs que pour le placottoir sur rue;

CONSIDÉRANT QUE le festival de la rue Eddy reviendra pour deux éditions en 2024, soit les 6 juillet et 9 août, et que pour l'occasion, un tronçon de la rue Eddy et de la rue de l'Hôtel-de-Ville sera piétonnisé pour la tenue des festivals;

CONSIDÉRANT QU'un plan de fermeture temporaire de la rue Eddy (entre les rues Wright et de l'Hôtel-de-Ville) et Hôtel-de-Ville (entre les rues Eddy et Saint-Jacques) est en cours d'élaboration par le Service de la mobilité et sera approuvé par l'ensemble des services concernés avant son implantation;

CONSIDÉRANT QU'une programmation festive et diversifiée sera offerte gratuitement au grand public à l'occasion de ces deux événements;

CONSIDÉRANT QUE le placottoir installé sur l'espace 451 a un grand achalandage permettant de créer un espace de cohabitation urbaine et qu'il est entretenu de façon impeccable depuis son installation en 2019 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise le retrait et l'aménagement de la case de stationnement numéro 451, ainsi que le retrait des 32 cases de stationnement 412 à 444, les quatre zones de livraisons situées devant le 72, rue Eddy, 88, rue Eddy, 124, rue Eddy ainsi que le 166, rue Eddy, et ce, pour la période du 1^{er} juin au 31 octobre 2024;
- autorise la modification temporaire à la réglementation de stationnement et de la circulation pour permettre le projet de fermeture temporaire de la rue Eddy (entre la rue Wright et la rue de l'Hôtel-de-Ville) et la rue de l'Hôtel-de-Ville (entre la rue Eddy et la rue Saint-Jacques) ainsi que le retrait des 13 places disponibles dans le stationnement municipal situé au 80, rue Eddy, le samedi 6 juillet 2024 entre 8 h et 18 h ainsi que le vendredi 9 août entre 14 h et 00 h;
- autorise le centre de services de Hull à déboursier 5 460 \$ pour assurer la présence policière durant les deux événements du Festival de la rue Eddy et 75,00 \$ pour l'installation et le retrait des poches des horodateurs suivant les deux événements.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2024.

Adoptée

CE-2024-327

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LA RÉALISATION DES DIFFÉRENTS TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉE À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU POUR 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit réaliser des travaux de marquage de chaussée sur tout son territoire dans le cadre des contrats annuels de marquage et également dans le cadre de différents projets de travaux routiers;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais (STO) doit ponctuellement réaliser des travaux de marquage de chaussée sur son réseau situé à l'intérieur des limites de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les travaux s'effectuent généralement de nuit pour des raisons de sécurité, d'efficacité et de qualité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient se tenir entre le mois de mai et le mois de novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser la réalisation des différents travaux de marquage de chaussée à l'intérieur des limites du territoire de la ville de Gatineau pour 2024.

Adoptée

CE-2024-328

RECONDUIRE LE PROJET PILOTE DE RUE-ÉCOLE DEVANT L'ÉCOLE DU LAC-DES-FÉES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau vise à améliorer la sécurité autour des écoles primaires et à favoriser les modes actifs dans les déplacements domicile-école;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement de l'école du Lac-des-Fées appuie la réalisation d'un projet pilote de rue-école à l'école du Lac-des-Fées pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote rue-école pour l'école Lac-des-Fées en 2023 a connu un bon succès et un taux d'approbation élevé auprès des parents des élèves de l'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école du Lac-des-Fées, l'association Action-Quartiers et le conseiller municipal de Hull-Wright, monsieur Steve Moran sont favorables à la continuité d'un projet de rue-école à l'école du Lac-des-Fées;

CONSIDÉRANT QU'un plan de fermeture de la rue Bisson a été soumis et approuvé par le Service de la mobilité, Circulation et sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE la présence policière sera assurée durant les heures de fermeture de la rue Bisson :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le projet pilote de rue-école, soit la fermeture temporaire de la rue Bisson devant l'école du Lac-des-Fées, entre les rues Marguerite-Bourgeoys et Camille-Guay, de 7 h 45 à 8 h 45 et de 15 h 15 à 16 h 15, durant trois jeudis consécutifs entre le 16 mai et le 13 juin 2024, conformément au plan de signalisation normalisé TCD 007.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2024.

Adoptée

MARIO AUBÉ
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif